

Fédération Viticole du Puy-de-Dôme
11 allée Pierre de Fermat
63170 AUBIERE

Aubière, le lundi 31 décembre 2018

Objet : compte rendu d'exécution du projet de plantation d'un conservatoire des cépages du Puy-de-Dôme.

Contexte : le conservatoire des cépages du 63 à Authezat

En 1995, la nécessité de la création d'un conservatoire des cépages présents dans le vignoble du Puy-de-Dôme s'est fait fortement ressentir à la suite de la prospection et mise en étude de certains phénotypes de gamay noir à jus blanc. Ainsi la création d'un conservatoire des cépages traditionnels du Puy-de-Dôme a 2 buts : sauvegarde des cépages présents dans le vignoble Auvergnat et sauvegarde de la variabilité génétique maximum à l'intérieur de ces cépages.

Cette action réalisée en relation avec la SICAREX Beaujolais a amené la profession à envisager la conservation des vieux cépages présents, en fort danger de disparition suite aux renouvellements du vignoble.

Pour cela la Fédération Viticole du Puy-de-Dôme, conjointement avec la SICAREX Beaujolais, FranceAgriMer (à l'époque l'ONIVINS Rhône Alpes) et l'ENTAV, ont prospecté le vignoble du Puy-de-Dôme pour dans un premier temps faire l'inventaire des vitis vinifera. Ces campagnes de prospection ont eu lieu sur 3 ans en 1996, 1997 et 1998 en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme. Cette prospection a été suivie, naturellement, par des études ampélographiques, virologiques et du suivi pendant deux années des caractéristiques de production de chaque souche répertoriée, conformément aux prescriptions de la méthode d'installation et de gestion des conservatoires. A l'issue de ce travail, 15 cépages ont été retenus pour l'implantation du conservatoire. En 1999, des plants ont été greffés et mis en pépinière afin de créer 156 clones. Les plants issus des greffages ont été confiés à la SICAREX Beaujolais, maître d'œuvre désigné par la Fédération Viticole, pour la mise en place du conservatoire et de son pilotage selon les méthodes de gestion approuvées par le CTPS (Comité technique Permanent de la Sélection).

En 2000 le conservatoire a été implanté à Authezat(63) chez Monsieur Bressoulaly. En tout 15 cépages, 153 clones sur 7 pieds soit 1071 plants ont été implantés.

En 2017, la Fédération Viticole a pris la décision de réimplanter un nouveau conservatoire sur une nouvelle parcelle. Plusieurs événements mettent en danger la pérennité du conservatoire actuel : au niveau des documents d'urbanisme, la parcelle étant située dans un bourg a été classée U soit constructible et Monsieur Bressoulaly le propriétaire de la parcelle à Authezat est parti à la retraite et ne peut pas assurer que ses descendants préserveront le conservatoire de l'urbanisation. Par ailleurs, avec le recul il s'avère que les conditions pédo-climatiques de la parcelle ne s'avèrent pas idéales pour le bon développement des cépages du conservatoire. Enfin, l'esca maladie entraînant la



mort des ceps de vigne et présent dans toute la France entraîne des pertes annuelles importantes sur le conservatoire et nécessite donc une réimplantation rapide afin d'assurer la sauvegarde des cépages sélectionnés.

Contexte : partenariat Ville de Cournon

En 2016 dans le cadre de la révision du PLU de la Ville de Cournon, la Fédération Viticole a souhaité rencontrer les élus de la Ville de Cournon concernant le zonage AOC Côtes d'Auvergne présent sur cette commune. Cette entrevue avait pour objectif de sensibiliser les élus des besoins de la filière en foncier. En effet depuis l'obtention de l'AOC la filière est dynamique et de nombreux viticulteurs souhaitent planter de la vigne en secteur AOC. A ce jour aucune parcelle de vigne n'est revendiquée en AOC sur la Ville de Cournon alors que le potentiel agronomique des parcelles classées en AOC sur cette commune est remarquable. Les élus de la Ville de Cournon ont fait part à la Fédération Viticole de leur attachement à cette filière de qualité mais également à la volonté des Cournonais de voir se développer cette production historiquement présente sur leur commune. Par ailleurs la Ville est propriétaire d'un certain nombre de parcelles classées en zone AOC et ne faisant pas l'objet d'une mise en culture.

Les différentes rencontres ont notamment permis d'aborder le sujet du conservatoire et les besoins de la Fédération Viticole portant sur la recherche d'une parcelle pour réimplanter le conservatoire. La Ville a ainsi confirmé sa volonté d'initier une réflexion avec la Fédération Viticole pour la mise en place d'un conservatoire sur l'une des parcelles de la Ville au sein d'un projet plus globale de replantation de vignes.

Site d'implantation du conservatoire : Puy d'Anzelle

Le secteur des Vaugondières et du Puy d'Anzelle sont un des deux secteurs classés en AOC Côtes d'Auvergne sur la commune. Sur ce secteur, la Ville est propriétaire des plusieurs parcelles dont la ZM211 d'une surface de 5,3570ha et de trois autres parcelles sur une surface totale de 2ha.





Parcelle ZM211 : parcelle d'une surface totale de 5.3570ha une partie est en pelouse sèche et ne pourra pas être retournée, une seconde partie cultivée sera destinée à accueillir le conservatoire des cépages d'Auvergne (partie d'un peu moins de 1ha), la deuxième partie de près de 2 ha sera plantée en vigne.

La parcelle ZM 211 d'une surface totale de 5.3570 ha sur laquelle a été planté le conservatoire peut se découper en trois entités : une entité de 8800m² qui accueille le conservatoire, une entité de 2 ha10 destinée à accueillir une plantation de vigne et enfin une partie en pelouse sèche sur la partie Nord-Est de la parcelle (voir photo aérienne). Gilles Persilier et Richard Tournayre viticulteurs en AB respectivement sur les communes de La Roche Blanche et de Mezel seront chargés par la Fédération Viticole de s'occuper conjointement du conservatoire.

La parcelle étant située au sein d'un périmètre règlementé par arrêté préfectoral biotope, l'implantation du conservatoire a fait l'objet d'un avenant et il sera conduit selon le cahier des charges de l'agriculture biologique. Comme l'ensemble des autres vignes du projet.

Objectif du projet

Le projet de réimplantation du conservatoire sur une parcelle à Cournon répond à plusieurs objectifs :

- Maintenir la mémoire historique de l'ancien vignoble : à une époque où la réglementation limite



le choix des cépages, le conservatoire permet de garder le souvenir de la richesse ampélographique de notre région au travers des plants que nos ancêtres ont exploités.

- Conserver la diversité génétique : sauvegarde de la variabilité génétique maximum à l'intérieur de ces cépages.
- Utilisation de cette vigne conservatoire comme vigne mère de greffons pour les viticulteurs
- Constituer un support d'étude : Mise en place de projets de recherche notamment sur le potentiel œnologique des cépages
- Vigne vitrine ouverte ponctuellement aux visites du public
- Support pédagogique pour les élèves et étudiants des écoles du département

Liste des cépages présents dans le conservatoire

CANARI N(Damas Noir)
CHANIS GRIS
CHATUS N
CORBEAU N
EPINO N
GAMAY Bouze N
GAMAY Fréaux N
GAMAY Noir à jus blanc
GOUAIS B
GREC Rouge
INCONNU DES ROUSSILLES (à préciser)
LIMBERGER N
MONDEUSE N
MUSCAT à petits grains Blanc
NOIR FLEURIEN N
PETITE SYRAH N
PINOT N
PORTUGAIS Bleu N
SAUVIGNONASSE B
ST PIERRE DORE B
VALDIGUIE N
SYRAH

Etapes techniques de réalisation du projet de plantation :

La mise en place d'un conservatoire fait l'objet d'une réglementation très stricte notamment concernant l'utilisation de la vigne en tant que vigne mère de greffons.



Plusieurs étapes ont ainsi été nécessaire pour mener à bien ce projet :

- Expertise visuelle de l'état des lieux sanitaire du conservatoire d'Authezat : visite de M.Desperrier ingénieur à la SICAREX Beaujolais et de M.Audeguin ingénieur INRA de Montpellier en présence d'élus de la Fédération Viticole et de techniciens : septembre 2017
- Diagnostic pédo-climatique et préconisation agronomique pré-plantation de la parcelle destinée à accueillir le conservatoire : visite de M.Desperrier ingénieur à la SICAREX Beaujolais, de M.Audeguin ingénieur INRA de Montpellier, de Pascal Jamet FranceAgrimer et de M.Boursiquot ingénieur ampélographe à l'ENTAV INRA Grau du Roi : septembre 2017
- Prélèvement et analyse test Elisa des plants du conservatoire : septembre 2017
- Présentation et validation du projet auprès de la CTNSP (Commission technique nationale de sélection et de participation) lors de l'AG annuelle au Grau du Roi : novembre 2017
- Prélèvement pour analyse de sol et choix du porte greffe: novembre 2017
- Prélèvement des greffons du conservatoire tri et conditionnement et acheminement dans les locaux de la SICAREX pour multiplication : janvier 2018
- Dossier concernant la demande d'autorisation de plantation sous le régime d'exemption : mai 2018
- Déclarations administratives et notamment douanières de la nouvelle plantation (début et fin de travaux) : mai 2018
- Intervention culturales spécifiques à la mise en place d'un conservatoire (travail du sol) : mai 2018
- Plantation du conservatoire : juin 2018
- Etat des lieux et préconisations de la jeune plantation, comptage des ceps à remplacer : visite de M.Desperrier ingénieur à la SICAREX Beaujolais: novembre 2018



- Elaboration du dossier et mise en place du protocole de suivi des obligations règlementaires afférentes à la notification à FranceAgrimer de la plantation en tant que vigne mère de greffons : à faire en 2019
- Mise en place du palissage : automne 2019

Actions de transfert et valorisation :

- Inauguration du conservatoire, présence d'Audrey Didier (Geves) : juin 2018



Ville de Cournon-d'Auvergne

Maire-Conseiller départemental de Cournon-d'Auvergne, 1^{er} Vice-président de Clermont Auvergne Métropole
Adjoint au Maire, délégué à l'Aménagement du Territoire et du Développement durable

Bertrand PASCIUTO
Francois RAGE
Géraldine ALEXANDRE
Conseillère déléguée à l'Aménagement du territoire
et le Conseil municipal
Benoît MONTEL
Président de la Fédération Viticole du Puy-de-Dôme
ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration du

CONSERVATOIRE DES CÉPAGES D'Auvergne
le mercredi 27 juin à 11 heures

Rendez-vous à la tonne de vigneron (voir plan au verso)
Prévoir chaussures de marche ... ou bottes en cas de pluie !

Mairie de Cournon-d'Auvergne, place de la Mairie 63800 Cournon-d'Auvergne

Carton d'invitation de l'inauguration du conservatoire.





Photo du discours d'inauguration du conservatoire : de gauche à droite : Benoit Montel président de la Fédération Viticole du 63, Gérard Portavechia grand maitre de la confrérie des compagnons du Bousset d'Auvergne, Géraldine Alexandre élu à l'urbanisme de la Ville de Cournon, Audrey Didier Geves, Bertrand Pasciuto Maire de la Ville de Cournon.

- Mise en place d'un panneau informatif du grand public sur le bord de la parcelle, sur un chemin de promenade et mettant en avant les partenaires techniques et financier : juin 2018





BIENVENUE AU CONSERVATOIRE DES CÉPAGES D'AUVERGNE

Vous vous trouvez sur le plateau des Vaugondières, au cœur d'une parcelle de 8 800m² destinée à la sauvegarde des cépages présents dans le vignoble auvergnat.

Cournon-d'Auvergne, terre viticole

Renommée pour ses vignes depuis l'époque gallo-romaine, la ville a connu un véritable sursaut économique grâce à sa production viticole durant les XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles avant de diminuer considérablement jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle.

Très attachée à son patrimoine naturel et à la filière viticole, Cournon-d'Auvergne, devenue partenaire de la Fédération Viticole du Puy-de-Dôme, a fait le choix de réimplanter 22 cépages sur la commune afin de renouer avec sa tradition viticole.



Une vigne conduite en agriculture biologique

Labellisée « Terre saine, communes sans pesticides » et impliquée depuis 2011 dans la démarche « zéro phyto », la commune s'engage pour la préservation des sols, de la biodiversité, de l'air et de l'eau.

Dans cette optique, le conservatoire, situé au sein d'un périmètre concerné par un arrêté préfectoral de protection du biotope, est intégralement conduit en agriculture biologique.

Ici, l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et l'emploi d'intrants est totalement proscrit.



Les missions du conservatoire

- **Maintenir la mémoire historique de l'ancien vignoble,**
- **Conserv**er la diversité génétique des cépages,
- **Utiliser** cette vigne conservatoire comme vigne mère de greffons,
- **Organiser** des visites ouvertes au public,
- **Favoriser** la transmission des savoirs comme supports pédagogiques,
- **Constituer** un support d'études ampélographiques.



Le saviez-vous ?

L'ampélographie est la discipline consacrée à la botanique et à l'œnologie, qui permet l'identification de chaque cépage grâce à une étude des feuilles, des grappes, des rameaux et de la disposition des fleurs. Elle permet également de connaître la floraison, la production, la sensibilité aux maladies et aux parasites, ainsi que la qualité des raisins et du vin produit.

Les cépages du conservatoire

CANAI N (Damais Noir), CHAUNY GRIS, CHATUS N, CORSEAU N, EPINOUI N, GAMAÏ, BRUNO N, GAMAÏ Précoce N, GAMAÏ Noir à Jus Blanc, COLOUS B, GRIG, RONGE, BIGNANI DES BOUSSELLES, LAMBERGIER N, MONTEUSE N, MURCOT à petit grappe Blanc, NEBO FLEUREN N, PETITE STRAHN, RANCY N, PORTUGAIS Blanc N, SALVIGNANNE B, ST PIERRE D'ORE B, VALDORCE N, STRAHN.





Panneau informatif installé le long d'un chemin de promenade en bord de parcelle.




- Organisation d'une visite du site du conservatoire pour les élus de la Ville de Cournon : à faire en 2019
- Elaboration de contenus et de supports de communication pour mise à disposition aux structures partenaires (pour création d'un panneau informatif sur la parcelle, contenu d'articles pour site internet ou bulletin municipal...) : *voir communiqué de presse réalisé pour le projet*
- Communication du projet auprès des partenaires institutionnels, technique et financier de la Fédération viticole du Puy-de-Dôme notamment lors de rencontres techniques hors région

Projets à venir :

Certains cépages du conservatoire situé auparavant à Authezat, ont déjà fait l'objet d'une micro vinification par l'IFV afin d'établir leur potentiel œnologique. La Fédération Viticole souhaiterait collaborer avec l'IFV afin d'affiner cette étude et en l'étendant à d'autres cépages du conservatoire. Par ailleurs jusqu'à présent aucune animation (accueil de public) n'a été réalisée sur le conservatoire et la Fédération Viticole pourrait engager un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne pour sensibiliser le public à la production viticole.

Le Président de la Fédération Viticole du Puy-de-Dôme



Benoit Montel

